

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

CALENDRIER DES OPERATIONS ELECTORALES

SCRUTIN JEUDI 27 septembre 2018 – de 7h00 à 15h00

PERSONNELS	
Vendredi 07/09/2018 - minuit	Date limite pour l'arrêt des listes électorales
Lundi 17/09/2018 - minuit	Date limite de réception des listes de candidatures, des déclarations de candidatures signées
Mercredi 19/09/2018 - minuit	Date limite de remplacement d'un candidat qui se désiste
Vendredi 21/09/2018 - minuit	Date limite de transmission du matériel de vote – vote par correspondance *
Jeudi 27 septembre 2018	Date du scrutin et affichage des résultats
Mercredi 02/10/2018	Date limite pour la recevabilité des contestations auprès de l'autorité académique

* La transmission sera faite pour les personnels en arrêt de travail.

Les autres personnels souhaitant voter par correspondance doivent en faire la demande auprès du secrétariat de direction

TEXTES DE REFERENCE

Second degré : article R.421-30 du code de l'éducation ; circulaire du 30 août 1985 modifiée

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132029